



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Air France

Question écrite n° 58147

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur la politique de développement d'Air France à l'étranger. En effet, si notre compagnie nationale réalise des efforts publicitaires importants sur notre territoire, depuis plusieurs années, avec beaucoup d'originalité et de créativité, elle reste assez absente dans la presse écrite et dans les médias étrangers. Or, notre pays bénéficiant d'une excellente image extérieure, il pourrait être intéressant de mener une réflexion marketing, si elle n'est pas déjà lancée, pour voir les axes et capacités de développement de notre compagnie, dans certains pays étrangers, notamment latino-américains et du proche et moyen orient. Il lui demande donc de lui préciser sa position sur cette suggestion.

Texte de la réponse

Par sa stratégie de développement et d'alliance, ainsi que par la qualité de son image de marque, le groupe Air France-KLM, avec 110 destinations long-courriers, est devenu progressivement le plus important transporteur aérien entre l'Europe et le reste du monde. Il est évidemment très présent sur le trafic transatlantique avec les autres membres de son alliance skyteam. Pour ce qui est du Proche et Moyen Orient, les réseaux d'Air France et de KLM sont très complémentaires et permettent une excellente couverture de la zone (15 destinations dans 11 pays). En ce qui concerne l'Amérique latine, le groupe figure, depuis l'été 2009, au premier rang des compagnies mondiales en termes de sièges kilomètres offerts entre l'Europe et l'Amérique latine avec une part d'offre de 20 %. Rien ne semble donc montrer un déficit de marketing d'Air France-KLM sur le marché extérieur. La compagnie poursuivra bien entendu ses efforts de promotion commerciale nécessaire à son développement.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58147

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 septembre 2009, page 8460

Réponse publiée le : 23 février 2010, page 2180